

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121911

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121911

Objet de la délibération
TARIFS DES CENTRES AERES (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) - PETITES VACANCES SCOLAIRES ANNEE 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

**Absents excusés** : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

**Absents**: LEBRUN Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Aurore PROUVEUR

**Objet de la délibération** : TARIFS DES CENTRES AERES (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) - PETITES VACANCES SCOLAIRES ANNEE 2026

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif des frais d'inscription des Accueils Collectifs de Mineurs organisés pendant les petites vacances de l'année 2026, avec application de modulations tenant compte des quotients familiaux, pour permettre à la commune de bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé de maintenir le tarif des frais d'inscription à la semaine : 21.12 euros (tarif de base) pour les enfants willemois (\*). Nous rappelons que les tarifs sont stabilisés depuis deux années consécutives. Une dégressivité de 20% sur l'ensemble du tarif, est applicable si l'enfant est inscrit pour la durée totale du centre, soit les deux semaines.

(\*) Sont considérés enfants willemois : les enfants domiciliés à Willems, les enfants non willemois toutefois scolarisés dans les écoles willemoises, les enfants non willemois dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise. Les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous tiennent compte des modulations appliquées en fonction des quotients familiaux suivants :

### TARIFS WILLEMOIS (\*)

Quotient	1 semaine	2 semaines
QF 0-700 coeff. 0,6	12.67 €	20.27 €
QF 701-950 coeff. 0,8	16.90 €	27.03 €
QF 951-1200 coeff. 1	21.12 €	33.79 €
QF 1201-1400 coeff. 1,2	25.34 €	40.55 €
QF +1401 coeff. 1,4	29.57 €	47.31 €

L'Accueil Collectif de Mineurs étant ouvert aux enfants extérieurs à Willems sous réserve de places encore disponibles après inscription des enfants willemois (enfants ne rentrant pas dans les conditions précitées (\*)), il convient de déterminer le tarif d'inscription devant être appliqué pour cette catégorie d'enfants. Le tarif suivant est proposé : 50 59 euros (tarif de base) par semaine pour les enfants extérieurs (#) à Willems, sans aucune dégressivité même si l'enfant est inscrit pour la durée totale du centre.

#### TARIFS EXTERIEURS (#)

Quotient	1 semaine	2 semaines
QF 0-700 coeff. 0,6	30.36 €	60.71 €
QF 701-950 coeff. 0,8	40.48 €	80.95 €
QF 951-1200 coeff. 1	50.59 €	101.18 €
QF 1201-1400 coeff. 1,2	60.71 €	121.42 €
QF +1401 coeff. 1,4	70.83 €	141.66 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'ensemble des tarifications ci-dessus proposées.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/12/2025  
Le Maire  
Thierry ROLLAND



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials, is written to the right of the official stamp.